



## demande de révision d'appréciation

Par **SOLPORT**, le **05/06/2019** à **14:54**

bonjour,

Je suis professeur des écoles et je n'ai pas eu d'entretien annuel ni de visite de mon supérieur hiérarchique depuis mars 2013. Or, en Juin 2018, j'ai eu une appréciation "arbitraire" délivrée par ce supérieur qui ne me connais pas et ne m'a jamais rencontrée. De cette appréciation dépend ma promotion future. Dans un récent courriel, on m'indique que j'avais 30 jours pour contester, ce que j'avais fait, l'absence de réponse valant refus de révision.

Quels sont mes recours possibles?